

# COURS D'ÉTÉ – TENNIS

## Tennis Session II (vous n'êtes pas obligé d'avoir suivi la session I)

Supervisé par un entraîneur certifié, chaque élève pourra améliorer sa technique et son jeu à son propre rythme. Les balles sont fournies mais le participant doit apporter sa raquette. Places limitées.

**Dates :** Jeudis du 3 juillet au 21 août (7 semaines, relâche 24 juillet)

**Lieu :** Terrains de tennis des loisirs

**Professeur :** Guillaume Dallaire



Junior I (5-9 ans)	Jeudi de 18h à 18h55	64.00 \$	
Junior II (10-15 ans)	Jeudi de 19h à 19h55	64.00 \$	
16 ans et plus	Jeudi de 20h à 21h25	96.00 \$	
		<b>Total</b>	_____ \$

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Coût total de l'inscription : \_\_\_\_\_

Payé par :  chèque # \_\_\_\_\_ (établi à l'ordre de la municipalité de Saint-Alexandre)

argent (au comptoir uniquement)  Débit

Les inscriptions peuvent se faire sur présentation au bureau municipal le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Vous pouvez également déposer votre coupon d'inscription complété et signé, accompagné du règlement par chèque dans la chute à courrier du bureau municipal. Les chèques doivent être datés du jour de l'inscription.

### Règlements de participation aux cours offerts par l'ALSA :

- ▶ Aucun rappel téléphonique de confirmation sauf en cas d'annulation du cours pour manque de participants;
- ▶ Pour toute inscription faite en cours de session, celle-ci est due au complet;
- ▶ **Pour toute inscription reçue après la période d'inscription des frais additionnels de 15 % s'appliquent;**
- ▶ Aucun remboursement après le début des cours sauf pour raison médicale et sur présentation d'une attestation médicale;
- ▶ Pour tout remboursement, des frais administratifs de 15 % seront appliqués;
- ▶ L'horaire est sujet à changement et l'ALSA se réserve le droit d'annuler un cours en tout temps pour le reste de la session si des conditions l'y obligent. Les participants seront alors remboursés au prorata des cours utilisés;
- ▶ Un minimum de participants sera requis pour ouvrir le cours;
- ▶ Un cours annulé dû à l'absence de professeur sera repris à la fin de la session.

Signature \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Information ☎ 450 346-6641, poste 5